

**Les 12 règles du bénévole APC**  
**Informations importantes aux volontaires/bénévoles désirant**  
**participer aux actions de Pomme Cannelle au Népal**

- 1) Toutes les demandes (voir dossier de candidature) doivent parvenir au siège de l'association, en Vendée, au minimum 3 mois avant le départ prévu, et être accompagnées d'un CV détaillé, ainsi que d'une lettre de motivation expliquant le choix du candidat.
- 2) Dans tous les cas, un *entretien* avec l'un des responsables de l'association est nécessaire avant le départ. La décision n'est prise qu'à l'issue de cet entretien.
- 3) Les candidats doivent être âgés *d'au moins 22 ans*, et s'engager pour une période *minimum de 2 mois*. Les candidatures plus longues (3 à 5 mois) sont considérées en priorité.
- 4) Contrairement à une pratique répandue, les bénévoles n'ont rien à payer à l'association pour participer à ses activités. Ils doivent cependant être en mesure de prendre en charge l'intégralité de *leurs frais personnels* (billet d'avion, visa, assurance, nourriture, hôtel, etc...) en France comme au Népal.
- 5) Les bénévoles doivent impérativement souscrire une *assurance rapatriement*, en cas de problèmes médicaux graves, ou d'accidents, l'association déclinant toute responsabilité dans ce domaine (cf contrat à nous retourner).
- 6) Les bénévoles ont, suivant disponibilités, la possibilité de loger (gratuitement) dans des locaux loués par l'association, ou si cela s'avère impossible, dans un hôtel proche (à leur frais).
- 7) Les dépenses directement liées à l'activité du bénévole pour l'association (déplacements, photocopies, etc...) sont prises en charge par APC (après accord préalable avec le responsable, et sur présentation des justificatifs)..
- 8) Toutes les autres dépenses personnelles sont à la charge du bénévole (compter environ 5 euros/jour pour les dépenses de base hôtel+repas).
- 9) Les bénévoles s'engagent à adopter une attitude irréprochable lors de leur séjour, au contact des enfants, en particulier s'abstenir de boire, de fumer, et de tout manquement à la loi du pays, ainsi qu'aux us et coutumes, qui pourrait nuire à la réputation de l'association. Tout manquement à ces règles entraînerait l'exclusion immédiate.
- 10) Les bénévoles s'engagent aussi à rendre compte régulièrement, par mail, ou par chat, de l'évolution de la situation, des problèmes rencontrés, de leurs interrogations, etc...
- 11) L'association s'attend à recevoir rapidement (1 mois maximum après le retour) un compte rendu du séjour, impressions, témoignages, suggestions, et/ou le cas échéant un rapport (texte+photo) récapitulant les actions menées en son nom.
- 12) Enfin, et pour finir, Pomme Cannelle s'attend à ce que les bénévoles rentrant en France participent à une ou des actions au profit de l'association (expositions, conférences, manifestations diverses, ventes, recherches de parrainage...) dans la continuité logique de leur engagement sur place auprès des enfants.

---

*Ce document n'a pas valeur légale. Il s'agit cependant d'un accord moral passé entre le bénévole et l'association. Le bénévole recevra, avant le départ, une copie du contrat « légal », qui devra être dûment signé et remis à l'un des représentants d'APC.*

Hervé Lafoux, responsable des foyers

## Profils des Bénévoles APC

Avec les années, ce sont déjà près d'une trentaine de bénévoles qui se sont succédés dans nos programmes à Katmandou. Ces expériences, parfois heureuses, parfois moins, pour le bénévole comme pour l'association, nous ont permis d'identifier 3 profils types de bénévoles. A vous de choisir le votre !

1) celui qui est la surtout pour se détendre, se promener, passer du bon temps et pour lequel l'association est une occupation comme une autre. Un prétexte. Il s'y consacre à mi temps, ou quart temps, voire moins, selon l'humeur. Inutile de lui donner quelque chose de précis à faire, il n'a jamais le temps et c'est toujours la faute des autres.

- Pas très utile, mais plutôt inoffensif. De retour en France, il ne garde que les photos, et oublie le reste.

2) celui qui, au contraire, s'y consacre pleinement. Trop sans doute. Il n'a pas encore tout vu, et pratiquement rien compris, mais il sait déjà tout ce qui ne va pas. Le Népal, ça fait déjà 1 mois qu'il y est, il connaît ! Il a ses propres idées sur la question. Inutile de lui dire ce qu'il doit faire, il n'en fera qu'à sa tête. Il se soucie peu de savoir comment les choses fonctionnent, et pourquoi. Il sait mieux que personne ce que lui, et les autres, doivent faire. Heureusement qu'il est la !

- Parfois une remise en question intéressante et des idées nouvelles pour l'association. Mais souvent c'est le bénévole lui-même qui devrait se remettre en question. Difficile à gérer, et potentiellement dangereux. Comme le (1), une fois de retour en France, c'est débrouillez vous, moi j'ai donné.

3) celui qui vient pour apprendre, et recevoir, plus que pour dire et donner. Il consacre une bonne partie de son temps à l'association, et accomplit avec zèle et un sens aigu des responsabilités la tâche qui lui a été confié. Il ne cherche pas à bouleverser le fonctionnement des foyers, et à remettre en question les règles, même s'il ne les comprend pas toutes. Il a conscience qu'il existe une grande différence culturelle et social entre le Nepal et le pays d'où il vient. Avec beaucoup d'ouverture, et une grande humilité, il arrive petit à petit à trouver sa place, dans l'association, et à se sentir vraiment utile.

- Le bénévole idéal, qui contribue utilement aux actions de l'association. Très souvent il garde un excellent souvenir de son séjour et de retour chez lui, matérialise son engagement dans des actions ponctuelles ou une participation active (parrainage, logistique...) au fonctionnement de l'association.